Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F HBFIB3 blanc/rouge	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	refuges haute romanche veneon valgo champoleon	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
17 06 2020	arsine	adele p	2		1	ouverture refuge
17 06 20	berarde	sorreiller	4		1	ouverture refuge
17 06 20	gioberney	vallompierre	6		1	ouverture
170620	champoleon	touron	4		1	ouverture
170620	champoleon	prés de la chaumette	3			ouverture

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

refuge ADELE PLANCHARD : rester dans l'axe des vallées

COPIE SECTEURS BRIANCONNAIS/VALLOUISE - CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR - OISANS/VALBONNAIS

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **166 / 2020**

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le **8/06 / 2020**

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE